



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 5 - Création de la Direction Relation aux familles et Projets partenariaux

Dans le cadre de ce dossier nous souhaiterions avoir des précisions sur plusieurs points :

- quel est l'effectif actuel de cette direction et quel est l'effectif cible pour un fonctionnement optimal de celle-ci ?
- quel est le coût annuel pour la collectivité de mise à disposition du logiciel « super minot » par le prestataire privé ?
- le télétravail sera t-il possible pour les agents qui sont en poste tournant sur les fonctions d'accueil car nous avons bien noté qu'ils ne seront pas en « frontal » avec le public chaque jour ?

Nous souhaitons souligner que la mise en œuvre de ce guichet unique pour répondre au mieux à l'accompagnement des familles est une bonne initiative.

Celle-ci devra s'accompagner à court terme d'un déploiement de ce dispositif sur l'ensemble des 8 territoires de la Ville pour que les problématiques d'accessibilités et de transports pour bon nombre de famille soit prise en compte. Il serait par conséquent intéressant d'étudier dès à présent des lieux d'implantations déconcentrés de ce guichet.

D'autre part, concernant la deuxième partie de ce dossier, il nous semble important de noter que la mise en œuvre de projet partenariaux en lien avec des partenaires externes doit s'appuyer sur des agents ayant de réelles compétences dans ces domaines qui sont complexes et qui demandent énormément de transversalité et d'expertise.

Merci sur ce point de nous indiquer le nombre d'agents qui seront positionnés sur ces missions et leur profil.